

Octobre 2026

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations d'Octobre



LE DOSSIER DU MOIS

NOUVEAU LIVRET
D'ACCUEIL POUR LE
SECTEUR AGRICOLE

À VOTRE AGENDA

FORMATIONS

Bonjour à toutes et à tous,

Savez-vous qu'une procédure d'accueil doit être définie au sein de votre exploitation ?

Pour y répondre, PreventAgri a élaboré un livret d'accueil pour le secteur agricole permettant de répondre à une partie de la réglementation. La gestion de l'accompagnement étant à mettre en place par vos soins.

Consultez-le sur notre site internet ! Des livrets pour les autres secteurs verts seront élaborés par la suite. Patience...

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre [site internet](#) ou à nous [contacter](#).

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



Remerciements

Nous tenons à vous adresser nos
sincères remerciements pour vos
délicates attentions et messages
de soutien à la suite de l'annonce
du décès de notre collègue
Frédéric Gastiny.

Notre équipe a été très touchée
par vos marques de sympathie et
par vos nombreux témoignages de
collaborations partagées avec lui.
À n'en pas douter, il nous
manquera à tous.

Julie, Guillaume, Lory, Johanna
Leny, Laura, Melissa, Marie

LE DOSSIER DU MOIS

Nouveau Livret d'accueil Agricole

L'employeur doit **organiser** l'accueil, l'information et la formation en matière de bien-être au travail **et pouvoir le démontrer** en cas de contrôle.

Quelles sont les obligations lors de l'accueil d'un nouveau travailleur⁽¹⁾ ?

À l'entrée en service d'un nouveau travailleur, l'employeur ou une personne compétente désignée par celui-ci doit notamment :

- **Donner les instructions nécessaires** et veiller à ce qu'elles soient comprises et appliquées ;
- **Expliquer les risques** liés aux tâches et les mesures de prévention, y compris les procédures d'urgence, les premiers secours, l'incendie et l'évacuation sur base de l'analyse des risques. Certaines tâches à risque sont interdites aux stagiaires, sous réserve des conditions strictes prévues pour celles nécessaires à leur formation ;
- S'assurer des compétences du travailleur avant de lui confier une tâche. Si nécessaire, envisager une **formation adaptée, de recyclage ou de perfectionnement via la Mission Wallonne des Secteurs Verts** ;
- **Faire signer, par le nouveau travailleur et la personne assurant l'accueil**, un document reprenant les informations et instructions transmises. Le document doit être conservé par le service de prévention ou le patron.
- Faire **accompagner le nouveau travailleur** par un travailleur expérimenté désigné.



(1) La dénomination "travailleur" reprend toute personne œuvrant au sein de l'exploitation, qu'elle soit stagiaire, apprentie, sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, saisonnière, salariée d'un service de remplacement, aidante...

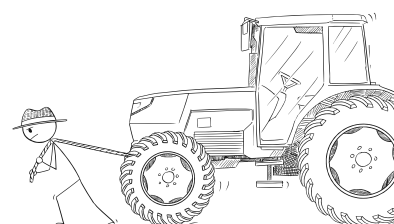
LE DOSSIER DU MOIS

Le livret d'accueil PreventAgri

PreventAgri a créé un **livret d'accueil** spécialement pour le **secteur agricole** permettant d'accompagner l'employeur à l'accueil d'un nouveau travailleur en se mettant à minima en ordre au niveau de la sécurité.

Ce livret d'accueil est un bon support démontrant la transmission d'informations. Il ne remplace toutefois pas à lui seul le suivi des consignes, la formation pratique ni l'accompagnement.

Il a pour vocation de rappeler les points d'attention afin de favoriser une collaboration qualitative et d'éviter les accidents de travail, dégât machine, perte de temps...



Le livret proposé constitue une base de travail. N'hésitez pas à le compléter par les documents que vous jugerez appropriés, comme les procédures d'urgences ou le plan de l'exploitation qui sont intégrés au livret, mais à remplir par vous-même.

Exemples de "fiches sécurité machines" disponibles ici :

secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts/fiches-de-consignes-securite/



Quand l'utiliser ?

Il est à lire et remplir, lors de l'embauche ou lors du premier jour, par l'employeur & le nouveau travailleur.

L'idéal est de faire le tour de l'exploitation pour voir ensemble les points d'attention.

Le travailleur gardera le livret avec les prises de note comme memento.

LE DOSSIER DU MOIS

Où se le procurer ?

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet à cette adresse :

secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts/livres-prevention-et-securite/



DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



Formations **phytolicence continues** de la **Mission Wallonne des Secteurs Verts**



Rue du Rabiseau 6,
6220 FLEURUS

FORMATIONS
3 POINTS

GRATUIT

Pour les professionnels des
secteurs Agricole, Horticole
et des Parcs & Jardins



JEU

19

NOV 2026

LUN

07

DEC 2026

JEU

14

JAN 2027

LUN

01

FEV 2027

LUN

08

MAR 2027



 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**
PreventAgri 

Formations **Chantiers Temporaires ou Mobiles**



Rue du Rabiseau 6,
6220 FLEURUS

LUN

12

OCT 2026

VEN

06

NOV 2026

VEN

11

DEC 2026

LUN

11

JAN 2027

LUN

08

FEV 2027

VEN

12

MAR 2027

VEN

26

MAR 2027

GRATUIT



Pour les
professionnels des
secteurs Agricole,
Horticole et des Parcs
& Jardins

